



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires

Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Compte-rendu du Comité de Pilotage commune aux sites Natura 2000 FR8302015 – Site des Grivaldes FR8302014 – Site de Teissières Réunion du 22 novembre 2016 à Ladinhac

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

M. Patrick LALO	DDT 15, Service Environnement, représentant le préfet du Cantal
Brigadier CHARBONNIER	Gendarmerie nationale, Calvinet
ADC VEROUIL	Gendarmerie nationale, Calvinet
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
M. Laurent GAILLARD	ONCFS Cantal

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. Clément ROUET	Maire de Ladinhac
Mme Annie PLANTECOSTE	Maire de Leucamp
M. Jean-Luc TOURLAN	Mairie de Vezels Roussy, 1er adjoint
M. Roland CAZARD	Maire de Murols
M. Albert POUJOLS	commune de Murols, 2ème adjoint

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

M. Gérard MONTAGUT	Syndicat des sylviculteurs du Cantal
--------------------	--------------------------------------

Assistaient également à ce comité de pilotage :

M. BEC	Alter Eco, animateur Natura 2000 du site
--------	--

Membres ou personnes excusés :

M. Pantarotto, ONEMA du Cantal ; ARS, Occitanie ; ARS du Cantal ; Mme Mazières, SDIPC de la préfecture du Cantal ; Groupement de gendarmerie de l'Aveyron, représenté par celui du Cantal ; M. Longuet, Comité départemental de randonnée pédestre de l'Aveyron ; Mme Campourcy, LPO Aveyron ; M. Jean-Claude LUCHE, Comité départemental du tourisme de l'Aveyron ; CPIE de Haute-Auvergne ; Mme Julhes, CPIE du Rouergue ; M. Puech, conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ; M. Delubac, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal, Fédération de pêche de l'Aveyron ; DDCSPP de l'Aveyron ; DDCSPP du Cantal ; M. Darnis de l'ONF ; CCI du Cantal ; Fédération de pêche du Cantal ; Fédération des chasseurs du Cantal ; M. le président du conseil départemental du Cantal ; Mme la présidente de la région Occitanie.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique Compte-rendu de COPIL de la page suivante :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-teissieres-chauves-a980.html>

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

Patrick Lalo, DDT Cantal - service Environnement, représentant Madame le préfet du Cantal, ouvre la séance en accueillant les participants. Il remercie la municipalité de Ladinhac d'accueillir (avec café et fouace) le COPIL dans ses locaux notamment.

En préambule, il rappelle que ce COPIL regroupe les deux sites Natura 2000 désignés pour les chiroptères. Un site interdépartemental (Les Grivaldes) et un site départemental (Teissières) ; le dernier COPIL a eu lieu à Pons, commune de St-Hippolyte en juillet 2014.

Les collectivités n'ayant pas souhaité porter l'animation du site pour l'instant, c'est l'État qui porte le site et a choisi de confier cette animation à « Alter-Eco » pour 3 ans.

Il propose un tour de table de présentation.

Au départ de la présentation de l'animateur, en relation avec le sujet de la contractualisation, P. Lalo rappelle la proposition de fonctionnement de la France pour Natura 2000 qui a choisi de rester sur un volet contractuel, sur la base du volontariat. Ce dispositif nécessite un accompagnement, d'où l'importance de l'animation.

Volet « mesures contractuelles » :

Mesures agricoles :

L'animateur refait le parcours d'une évolution importante → nouvelle PAC, et transfert de l'autorité de gestion du FEADER aux régions. Comme il y avait eu peu de contractualisation agricole sur la précédente PAC (2 contractants uniquement sur le site des Grivaldes), s'est posé la question de déposer un Projet Agro-Environnemental Climatique, procédure qui permet d'ouvrir des droits à Mesures Agro-environnementales sur un territoire. Deux arguments ont conduit au choix de ne pas en déposer : d'une part du fait de la difficulté sur ce territoire interrégional de petite échelle et d'autre part car l'agriculteur principal contractant en surface qui avait engagé des MAET n'a pas vu son contrat rompu car sa compensation était financée à 100 % sur crédits d'État.

Le second agriculteur de Ladinhac, avait souscrit sur 4 Ha environ. Avec les nouveaux montants, il n'aurait pas atteint le plancher de 300€ nécessaires pour ouvrir des droits.

P. Lalo précise que pour les MAEC, plusieurs aspects doivent être pris en compte : la biodiversité mais également l'eau et les habitats).

Pour J. Bec : la PAC ayant revalorisé l'ICHN et les montants MAEC ayant diminué, le dispositif dans un territoire comme ceux de nos sites est donc moins intéressant.

Pour autant il rappelle que ces parcelles agricoles sont essentielles et créent des zones de chasses pour les chauves souris.

Enfin il signale qu'il y a néanmoins eu un suivi des pratiques depuis 2 ans, en forme d'accompagnement des contractants, notamment à l'occasion d'un contrôle PAC.

Contrat Forestier :

Mme Plantecoste, maire de Leucamp, indique que la délégation sur la forêt de Bancarel a été donnée à l'ONF après la désignation du site Natura 2000.

L'ONF a préparé le plan d'aménagement en parallèle d'une communalisation compliquée qui prend du retard mais devrait aboutir en 2017.

B. Joubert rappelle que ce document actualisé (prenant en compte le site Natura 2000) est nécessaire parmi les engagements du contrat qui a été accepté par les financeurs.

L'animateur rappelle l'historique du projet : un projet de coupe et de replantation en pin laricio impactait des secteurs très propices aux chauves-souris ; le produit de la coupe était estimé à environ 2000€. La mise en place de trois îlots de sénescence sur 30 ans permettra à la commune

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

de percevoir un peu plus de 9000€.

L'animateur signale que ce fut tout de même compliqué notamment en rappelant que ces îlots doivent être dans des parties exploitables et que plusieurs années de retard s'achèvent heureusement avec la mise en place en 2016 de la nouvelle programmation.

Contrats « ni ni » :

Sur le site les projets de conservation concernent en priorité des situations de rénovations de toitures, d'aménagement de gîtes pour lesquels le dispositif des contrats s'avère mal adapté (prise en charge marginale par rapport aux responsabilités d'entretien et de travaux des propriétaires ; avances de fonds...).

Quelques possibilités se font jour, mais n'ont pu avancer pour les raisons évoquées par ailleurs (arrêt avant reprise de la nouvelle programmation) et pour d'autres plus techniques.

Ainsi à Teissières, pour avancer sur le secteur de l'ancienne mine, il conviendrait d'engager une procédure de récupération de bien vacant ; des discussions sont en cours avec la commune.

Sur l'enveloppe de Leucamp, l'idée est de refaire des grilles aux normes de sécurité, c'est à dire qui permettent de limiter un risque supporté à parts égales par l'État, le propriétaire du fond, la commune et bien entendu celui qui s'est mis en danger.

Les mines de Leucamp ont été mises en sécurité en 1996 avec renonciation du titre et récupération de deux galeries par la commune rappelle Madame le maire. Le terrain étant par ailleurs communal, on peut mettre en place un contrat Natura 2000.

Elle signale qu'au-delà des deux entrées de galeries officiellement conservées, des bouches d'aération qui se rouvrent, elle a donc fait installer des panneaux d'alerte et certaines cavités vont être grillagées.

Chartes Natura 2000 :

Suite à la diminution de la compensation de l'exonération de la TFNB par l'Etat aux communes, un frein a été mis à la signature de charte, sauf à répondre à la demande des particuliers. Alors qu'un gîte bénéficiait de petits travaux conservatoires, l'animateur signale qu'il lui a paru logique de faire en sorte que les propriétaires s'engagent dans la charte ; 9 ha sont venus s'ajouter aux surfaces engagées sur les Grivaldes. La moitié de la surface du site est ainsi engagée.

Petits travaux conservatoires :

Patrick Lalo précise que c'est la DREAL qui gère la partie financement de l'animation. Les petits travaux conservatoires ont été financés avec les crédits d'animation.(petites réfections de toitures)

M. Cazard, maire de Murols réagit à ces travaux en signalant que dans les bois se trouvent encore de petits bâtis (sécadou et four à pain) qui parfois n'ont plus de toit mais pourraient peut-être encore être sauvés au bénéfice des chiroptères.

J. Bec indique qu'en effet si on passe par un contrat Natura 2000, c'est plus incertain, surtout sur ce type de bâti en désaffectation d'intérêt et qu'il faut que les propriétaires avancent le budget.

P. Lalo rappelle qu'il avait été envisagé de reconstituer un gîte de toute pièce.

Le maire de Murols et son adjoint maintiennent que les propriétaires peuvent y trouver un intérêt.

Veille environnementale :

A propos de la demande de permis de construire sur la commune de Ladinhac, demande rejetée par la CDPNAF (pour insuffisance de précision dans le projet, notamment sur les accès, des doutes sur le statut d'agriculteur, et l'absence d'évaluation d'incidence Natura 2000) M. Rouet, maire de Ladinhac, précise que son conseil a opté pour soutenir la demande une 1ère fois mais

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

s'est rangé derrière l'avis de l'autorité.

A propos du Festival du Diamant Vert qui se déroulait pour la 2^{de} année autour du plan d'eau du Maurs, plusieurs participants au COPIL signalent que ça ne prend pas d'ampleur, que le public plus urbain que local reste confidentiel, que les impacts paraissent mesurés sur les habitats et les espèces ; Mme le maire de Leucamp rappelle que la baignade reste toujours interdite malgré un assec du plan d'eau destiné à limiter la progression de la végétation immergée et qu'elle a insisté pour qu'il n'y ait pas d'installation (même land art) sur la rivière, qui doit rester préservée.

C'est la communauté de communes qui est propriétaire des lieux même si le maire de la commune de Leucamp est responsable de la sécurité sur le plan d'eau du Maurs.

Alors qu'il est évoqué les atouts que représente le circuit de grande randonnée sur les Grivaldes (Bredons/Conques, portion ouverte d'un chemin clunisien) il est fait état de projet de chemins de petite randonnée sur Teissières qui butte sur des problèmes de pratique de sports motorisés.

La fréquentation régulière des 4x4 surtout mais aussi quad et motos sur le chemin qui passe à l'ancienne mine, dont notamment sur des haldes polluées, a été documenté par l'installation d'une caméra vidéo durant le printemps 2016, qui a conduit l'animateur à demander le concours de la gendarmerie, qui signale que la spécificité de cette nuisance et les effectifs disponibles à la brigade le week-end rend difficile les constats.

Le représentant de l'ONCFS indique qu'il est preneur de tous les témoignages démontrant des nuisances particulièrement dans les sites Natura 2000, et s'engage à regarder de plus près la situation de Teissières.

La gendarmerie indique qu'elle peut faire un contrôle coordonné avec l'ONCFS.

Les élus se montrent sensibles à ne pas s'engager que sur la voie de la répression et suggère que puisse aussi se développer l'information et la sensibilisation ; Mme le maire de Leucamp signale ainsi avoir fait poser des panneaux d'alerte sur le danger des ouvrages miniers, et suggère qu'il puisse être fait de même pour éviter les nuisances motorisées même si elle reconnaît que dans ce domaine, les pratiquants sont difficiles à raisonner. Mais il est convenu qu'il est judicieux de faire une information auprès des associations de sports motorisés locales, même si la gendarmerie constate que la prévention dans ce domaine ne fonctionne pas.

L'ONCFS proposant soit de faire une information aux associations puis un contrôle de terrain, soit directement des contrôles.

Les maires présents préfèrent l'option d'une information préalable et d'une concertation.

Ainsi à Murols depuis 2016 le maire autorise le passage et s'assure ensuite du respect des préconisations car il annonce que en cas de non-respect, il n'accorde plus forcément d'autres autorisations.

M. le maire de Ladinhac souhaite ardemment qu'une communication puisse se développer, dédiée non seulement aux résidents, qui mieux associés auront à cœur de développer une approche positive des sites Natura 2000, mais aussi aux visiteurs notamment au travers de panneaux aux entrées du site Natura 2000, spécialement là où le GR Bredons-Conques arrive. Le choix entre les deux variantes de ce chemin de grande randonnée entre les deux versants de la vallée pourrait s'effectuer alors selon les spécificités Natura 2000 indiquées pensent certains participants.

D'autres élus soutiennent cette approche en demandant une homogénéité graphique voire une déclinaison de thèmes selon les lieux ; ils indiquent également pouvoir contribuer à la mise en place (assistance des équipes d'employés des communes) voire au financement des panneaux, des supports ; les services de l'État indiquant que le dispositif des contrats Natura 2000 doit pouvoir être mobilisé, s'engage à étudier quels financements mobiliser pour cela.

Connaissance et suivis :

L'animateur revient sur les bons et les mauvais jours de la situation des chauves-souris sur les deux sites. Il ressort sur Teissières que sur une dizaine de cavités d'hibernation suivies, la baisse de

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

la moitié des effectifs.

Les participants s'interrogent sur la signification des baisses, qui touchent également des populations de chauves-souris sur les Grivaldes étant donné que trois bâtiments non occupés jusque-là ont trouvé une autre destination. L'animateur signale quand même que des possibilités existent pour rendre plus attractifs des bâtiments agricoles faiblement utilisés. Ce sera l'objet du programme de petits travaux conservatoires.

A contrario la découverte à 2km du site de Teissières d'un gîte de reproduction d'intérêt régional démontre à nouveau l'intérêt de cette vallée du Goul pour les chauves-souris.

Perspectives 2017 :

J. Bec rappelle aux élus, qu'il peut alimenter la communication des communes (dans les bulletins communaux, sur les sites web...) soit en rubrique, en « news » ou pour intégrer une partie sur Natura 2000, déclinée à partir d'une page patrimoine par exemple comme sur la commune de Teissières.

L'animateur rappelle qu'il a en projet l'édition d'une 4ème lettre d'information qui fera le point sur l'actualité des sites.

P. Lalo fait à nouveau appel à candidature pour le portage de l'animation. Les élus demandent encore de l'information à ce sujet, en apportant pour ce qui est du versant cantalien, une idée du futur regroupement des communautés de communes de toute la Châtaigneraie en une seule au 1er janvier 2017. Cette structure pourrait à terme gérer plusieurs sites Natura 2000 de son territoire, comme ceux de la vallée du Goul aval, les affluents de la Cère et les coteaux de Maurs.

P.Lalo remercie la municipalité de Ladinhac et Joël Bec pour sa présentation et clos la réunion.

M. Rouet, maire de la commune invite le COPIL au verre de l'amitié.

Pour le Préfet et par délégation
Le président du copil



Patrick LALO

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr